



Nuisances sonores tous les samedis

Par **Laloue59**, le **09/04/2022 à 11:30**

Bonjour,rnrnJ'habite en face d'un rond-point et d'un espace vert planté situé juste à coté. Les gilets jaunes sont rassemblés là, depuis le début du mouvement. Nous avons dû les subir pendant plus d'un an et demi : l'espace vert, sous mes fenêtres, est complètement ravagé, feux de palettes et pneus, construction d'une cabane pour y loger un SDF et surtout les coups de klaxons incessants des passants. Avec le Covid, nous avons eu un répit, mais depuis 5 samedis, les gilets jaunes reviennent. Au début, très peu nombreux, mais de plus en plus nombreux maintenant. La police municipale, appelée, ne fait rien. La mairie nous dit qu'ils ne peuvent rien faire tant que l'ordre public n'est pas troublé (blocage de la circulation, bruits, feux de palettes, ...), ce à quoi je réponds que l'ordre public est troublé puisque je dois supporter des klaxons de 11 h à 18 h, mais ils me répondent que ce ne sont pas les gilets jaunes qui klaxonnent, dont ils ne peuvent rien faire. Je ne comprend pas qu'on laisse faire.rnrnQue puis-je faire ? Ecrire au préfet ? porter plainte contre les gilets jaunes ? porter plainte contre le maire qui ne fait rien ?rnrnMerci de votre aide.

Par **amajuris**, le **09/04/2022 à 11:50**

bonjour,rnrncontrairement à ce que vous répon la mairie, en application de l'[article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales](#), il appartient au maire, au titre de son pouvoir de police administrative générale, de « réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ».rnrnvoyez ce lien :[que-peut-le-maire-pour-lutter-contre-les-nuisances-sonores/](#)rnrnmalheureusement, certains maires préfèrent s'occuper de ce qui est

plus facile, comme contester la pose des compteurs linky, alors que ce n'est pas dans leurs pouvoirs.rnrnsalutations

Par **AlainD67**, le **12/04/2022 à 14:14**

Bonjour,rnrnSi le maire ne veut pas vous suivre vous pouvez rejoindre les GJ et leur suggérer de faire des actions plus marquantes comme par exemple bloquer une raffinerie, un centre commercial, etc..rnrnJe suis d'accord avec vous, se planter à coté d'un rond point ça ne sert pas à grand chose à part énerver les riverains.